

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE GLIERES-VAL-DE-BORNE n° Del. 2026-061

SOUS-PREFECTURE
DE BONNEVILLE

09 JUIN 2026

COURRIER ARRIVE

L'an deux mille vingt six

Le cinq juin

A vingt heures

Le Conseil Municipal de la commune Glières-Val-de-Borne, **convoqué le 29 mai 2026** par le Maire de la commune de Glières-Val-de-Borne, Mickaël MAISTRE, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans la salle d'animation à Entremont 74130 GLIERES-VAL-DE-BORNE, sous la présidence de **M. Mickaël MAISTRE, Maire.**

Présents : M. Mickaël MAISTRE, Mme Hélène PLOUVIER, M. Sébastien BASTHARD-BOGAIN, M. Jérémie BESNEAU, M. Antoine ANGELLOZ-NICOUD, Mme Carole ARVIS COMBIER, M. Thierry DEBORNES, Mme Laëtitia BRUNET, Mme Anabelle GOISQUE, M. Guillaume LE CAR, Mme Mélane GROS, M. Benoît PERILLAT-BOITEUX, M. Jean-Luc ARCADE, Mme Odile VIX, M. Francis MARCHAL, Mme Karen TAPPAZ, M. Christian SERVAGE.

Absents excusés : Mme Sandrine VASSEUR (pouvoir à M. Mickaël MAISTRE), Mme Isabelle CHARRÉ (pouvoir à Mme Hélène PLOUVIER), Mme Aurélie CHATAIN (pouvoir à Mme Laëtitia BRUNET), M. Alexis VIDONNE (pouvoir à M. Jean-Luc ARCADE).

Absents non excusés : M. Jérôme LAMBERSEND, M. Constan POCHAT-COTTILLOUX.

A été nommée secrétaire : Mme Hélène PLOUVIER.

Objet de la délibération : FINANCES - Demande de subvention au titre des amendes de police

M. le Maire expose,

VU le projet communal d'amélioration de la sécurité routière, plusieurs intersections et débouchés de voies communales présentent actuellement des problèmes de visibilité, notamment en raison :

- de la configuration des voiries ;
- de l'étroitesse de certaines rues ;
- de la présence de murs, haies, bâtiments ou obstacles visuels ;
- de la circulation alternée ou au croisement difficile des véhicules.

Ces situations génèrent des risques accrus de collision entre véhicules, mais également avec les usagers vulnérables tels que les piétons et les cyclistes.

Afin de réduire ces risques et d'améliorer les conditions de circulation, la commune souhaite installer des miroirs de sécurité conformes à la réglementation en vigueur aux emplacements identifiés comme accidentogènes ou particulièrement sensibles.

Il est proposé au conseil municipal de déposer une demande d'aide financière auprès du Département au titre du produit des amendes de police.

Le coût prévisionnel est de 12 120,98 € HT.

Il est proposé au conseil municipal après avoir délibéré :

- D'AUTORISER M. le Maire à solliciter une subvention auprès du Département de Haute-Savoie à hauteur de 30% du coût du projet HT ;

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE GLIERES-VAL-DE-BORNE n° Del. 2026-061

- **DE S'ENGAGER** à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions
- **D'AUTORISER** M. le Maire ou son représentant légal à demander et à faire la communication du projet ;
- **D'AUTORISER** M. le Maire à signer tout document s'y rapportant.

Délibération votée à l'unanimité.

Le Maire,
Mickaël MAISTRE

La secrétaire de séance,
Hélène PLOUVIER

